

## UN PEU D'HISTOIRE

L'origine du nom de Baden reste obscure à ce jour ; ni le breton ancien, ni celui d'aujourd'hui, ni les diverses interprétations faites mais non prouvées ne nous éclairent sur la signification de ce nom. Tout ce que l'on peut supposer, selon des traces encore visibles ou évoquées par des écrits, c'est que Baden était un lieu de peuplement dès les premiers millénaires.



Ces traces remontent à la période néolithique (comme le montre la présence de dolmens, tumulus et autres sites mégalithiques), à la période romaine jusqu'à l'arrivée des Bretons vers le V<sup>ème</sup> siècle et à l'époque féodale quand le territoire dépendait en partie de la seigneurie de Largouët.

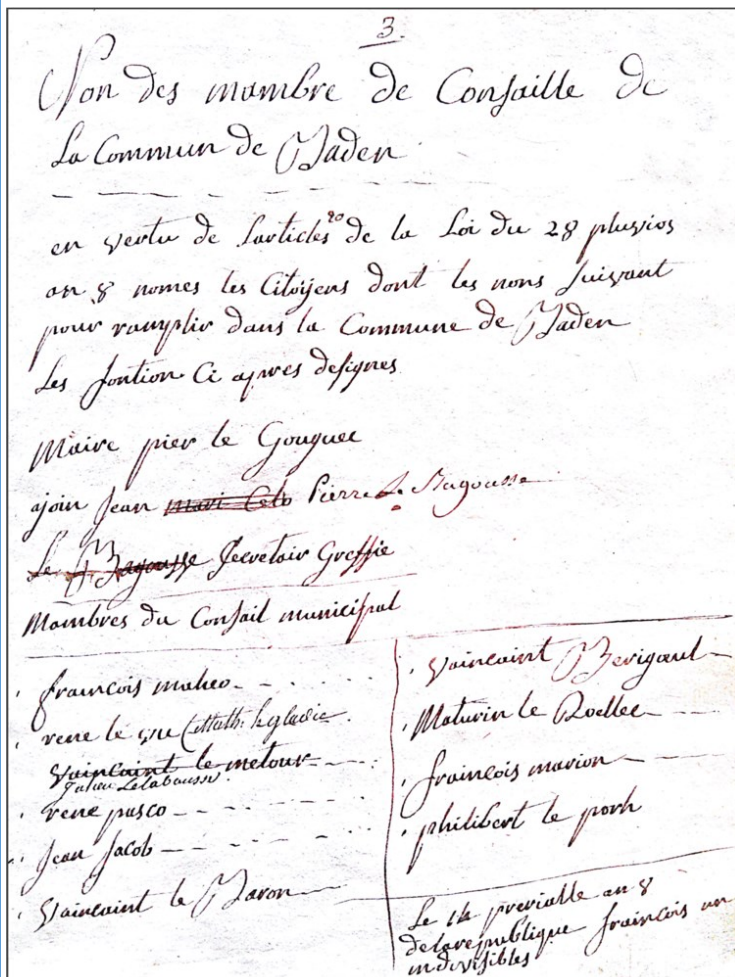
Les recherches d'archives nous permettent de relier le nom de Baden à des personnages dès 1270, avec la présence à cette date de Sylvestre de Baden ; puis en 1304 celles de Sevestre de Baden, de Pierre de Baden et de Guillaume de Baden qui fut en 1308 Procureur du Duc auprès du Pape et Maître d'hôtel du Duc de Bretagne en 1332. Mais nul ne sait si le nom de Baden est un anthroponyme.

On peut aussi relier Baden à ses paroissiens qui, en 1425, payaient un impôt, le fouage, dont les revenus étaient perçus en partie par le suzerain. Le nom de Baden est aussi mentionné dans des documents se rapportant à des recensements militaires et financiers.

En 1726, Baden dépend ainsi du diocèse de Vannes, du Parlement de Rennes, de l'Intendance de Nantes et de la Recette de Vannes. La paroisse est devenue une véritable entité fiscale. C'est au Conseil de Fabrique, constitué de notables fortunés et socialement stables, qu'incombe la nomination des personnes habilitées à collecter les fonds pour la construction, l'entretien des biens mobiliers et immobiliers, l'aide aux indigents et l'administration des écoles et hôpitaux.

Baden est érigée en commune en 1790. Elle est rattachée au canton d'Arradon et au district de Vannes (lois des 14 décembre 1789 et 8 janvier 1790). En 1795, le district est supprimé et l'administration municipale est placée entre les mains de la municipalité de canton d'Arradon composée des représentants des communes d'Arradon, Baden, Ile-aux-Moines, Ile-d'Arz et Ploeren (Constitution du 5 fructidor an III-22 août 1795).

En 1800, l'assemblée communale de Baden est rétablie. La commune est rattachée à l'arrondissement de Vannes (loi du 28 pluviôse an VIII-17 février 1800). En 1801, elle intègre le canton de Vannes ouest (loi du 8 pluviôse an IX et arrêté du 3 brumaire an X soit le 25 octobre 1801).



La première assemblée municipale est désignée par les habitants payant une contribution d'au moins un salaire de 3 journées de travail. Les conseillers municipaux choisissent un tiers des membres pour constituer un bureau chargé d'administrer la commune. Le maire est élu pour 2 ans renouvelables une fois.

Une équipe de bénévoles du *Panier Badennois* se mobilise pour :

- identifier les sujets à traiter, planifier les recherches et articles à paraître
- faire des recherches documentaires (acadastres, anciens textes, anciennes photographies...)
- effectuer des interviews de personnes ayant connu le passé de Baden et de Larmor-Baden
- assembler les résultats
- archiver toutes les informations
- communiquer

Dans le but :

- d'effectuer le recensement des lieux-dits, des objets remarquables, des lieux de culte, des sites mégalithiques, des seigneuries, des grands événements,...
- retracer l'histoire des lieux et des hommes
- de faire part du résultat des recherches

Le catalogue des *Cahiers du Patrimoine* déjà parus est disponible en cliquant [ici](#).